

L'affaiblissement psycho-physique de la personnalité, une des principales causes du crime.

(Traduit du russe par M. le Prof. JITTA).

En partant du fait indubitable que des millions de personnes, qui vivent dans des conditions identiquement défavorables, luttent pour le droit de vivre en se tenant dans les limites déterminées par les lois divines et humaines, et que les individualités humaines, qui sortent de ces limites pour parcourir la route du crime, sont relativement en petit nombre, il faut nécessairement présupposer que la tendance au crime ne dépend pas tant du milieu vital, qui environne la personnalité criminelle, que de la personnalité même, dans laquelle cette tendance se trouve placée, et dont elle forme la manière d'être psycho-physique, — et que cette manière d'être, dans la plupart des criminels, est de nature telle, qu'ils comprennent la lutte pour le droit de vivre comme la découverte de la possibilité de satisfaire aux réclamations pressantes, on peut même dire impératives, de leur nature instinctive. Le facteur social joue un rôle dans l'engendrement du crime, d'une part parce qu'il trouve un matériel tout préparé dans la personnalité mal organisée, qui contient déjà — pour parler le langage du médecin — la prédisposition à la maladie des tendances criminelles, et d'autre part parce que les côtés défavorables du facteur social contribuent à faire apparaître au grand jour les personnalités affaiblies. Le présent travail¹⁾ va tenter d'examiner de plus près la question des défauts particuliers de l'organisation psycho-physique de la personnalité, défauts qui ont pour effet de faire considérer la voie du crime comme la voie la plus courte et la plus naturelle pour acquérir les biens terrestres.

Sur la base de recherches faites sur 81 assassins (je me suis attaché à l'observation des assassins, parce que ce sont là les représentants les plus éclatants de l'activité criminelle) et à la suite d'observations faites sur la grande quantité de criminels dont j'ai eu à m'occuper dans le courant de 7 années, j'ai acquis la conviction que le criminel présente constitutionnellement le caractère de l'affaiblissement psycho-physique. L'affaiblissement s'exprime:

1) Le travail a été fait dans un pays extrêmement reculé (l'île de Sachalin), alors que les instruments exacts, indispensables pour faire les observations de ce genre, me faisaient à peu près entièrement défaut, alors que je ne possédais pas toute la littérature de la question, et c'est pour cela que je dois reconnaître que mes conclusions laissent à désirer quelque peu sous le rapport de leur force persuasive; cependant les données, que j'ai pu acquérir par l'étude de la personnalité criminelle, bien qu'elles ne portent pas la lumière sur toute la question de la criminalité, pourront offrir de l'intérêt, en faisant naître le désir d'ajouter foi à mes conclusions et en provoquant, de la part des médecins, qui sont en rapport avec les criminels et qui en même temps sont mieux outillés scientifiquement que moi, des études sur la personnalité criminelle, son état psycho-physique et la relation entre cet état et l'activité criminelle.

— par une prédominance nettement prononcée des centres inférieurs de l'activité de la moelle sur les centres supérieurs, en d'autres termes, par une prédominance de l'instinct sur l'intelligence, de telle sorte qu'un pouvoir directeur de l'intelligence sur l'instinct fait défaut presque absolument. De cette manière l'instinct est pleinement maître de l'activité de la personnalité criminelle. C'est pour cela que nous remarquons chez les criminels une forte tendance vers les biens terrestres de l'ordre le plus bas (les plaisirs sexuels, la boisson, les cartes et, en général, une vie légère et joyeuse), tendance qui fait qu'ils ne reculent devant aucun moyen d'acquérir ces biens;

— par une répugnance malade pour toute espèce de travail prolongé;

— par une légèreté de jugement nettement visible, qui fait que les criminels, dans le seul but de se procurer un plaisir physique de courte durée, ne reculent pas devant l'accomplissement des plus horribles forfaits, par suite, à ce qu'il paraît, de leur incapacité de peser les conséquences de leurs actes, tant pour ce qui est de leur propre personne que pour ce qui touche à la société;

— par une insuffisance ou même un manque absolu du sentiment de l'altruisme, qui entraîne l'absence du sens de la pitié, de la compassion pour les douleurs des autres.

Par suite de cette absence de l'aptitude de peser les conséquences de ses crimes, nous ne trouvons presque jamais chez le criminel le remords, le regret de l'action accomplie. Lorsqu'un sentiment de regret de ce genre se produit chez lui, ce sentiment se rattache à l'idée que l'action qu'il a consommée, l'a conduit à la prison, aux travaux forcés. „Si je n'avais pas été pris” — dit-il — „j'aurais eu de l'argent, j'aurais vécu agréablement, j'aurais été un „homme comme tout le monde, mais voilà, il m'est arrivé d'avoir à souffrir „d'une triste destinée”. La grande majorité des criminels regrette, pour ainsi dire, avec une complète sincérité, de n'avoir pas achevé leurs victimes, qui, restées en vie, ont fait éclater la conviction qui confond le coupable. Fréquemment on trouve que les criminels se vantent de leurs actions. En général, un des traits principaux de la nature psychique des criminels, un trait qui domine toute leur activité, c'est un sentiment moral émoussé d'une manière nettement caractérisée.

La question de l'affaiblissement physique de la personnalité criminelle forme une matière dont le fond est réservé aux observations futures, et de ma part ce serait bien de l'audace, si, d'après la somme de données qui est à ma disposition, je parlais d'une certitude; mais cependant les phénomènes, que j'ai pu observer dans mes études sur la personnalité criminelle, présentent un certain intérêt. En fait, l'examen des criminels, que j'ai fait en ma qualité de médecin, m'a fait trouver, dans un grand nombre de cas, une faiblesse tout à fait frappante de leur pouls et une lenteur de ce pouls (pulsus tardus).¹⁾ Me trouvant en face de ce fait, j'ai résolu de faire une observation sphymographique des ondulations du pouls des criminels. Si l'on compare les tracés que j'ai obtenus par le sphymographe, avec ceux du professeur de l'Université de Bruxelles E. SPEHL, qui sont contenus dans son „Précis du cours d'exploration clinique et de diagnostic médical” à mon regret, je n'avais

1) Moins de 70 battements par minute.

que ces seuls tracés à ma disposition comme élément de comparaison, on trouve qu'une partie de mes courbes présente le caractère du rétrécissement de l'aorte, alors qu'une autre partie (formant un nombre de cas peu considérable) fait naître le soupçon de l'artériosclérose. Quant à ce qui concerne le rétrécissement de l'aorte, en tenant compte, chez les criminels examinés par moi, de l'absence de maladies organiques du coeur acquises (sauf dans quelques cas, où le tracé — pouls galopant — rappelle celui qui est particulier à l'insuffisance aortique), il est permis de supposer, avec une certaine vraisemblance, que ce rétrécissement est inné et qu'il ne concerne pas seulement l'aorte, mais tous les troncs artériels. Le professeur E. ROMBERG, dans son traité sur „Les maladies du coeur et des vaisseaux” dit que „le rétrécissement inné, l'hypoplasie des artères de la grande circulation, était connu déjà des anciens médecins”... „Le coeur, dans ces cas est souvent aussi *extraordinairement petit* et possède une *faible musculature*” (C'est l'auteur qui écrit en caractères cursifs)... „Même, dans certains cas d'hypoplasie du système artériel, c'est tout l'organisme qui est retardé dans son développement”.

Quant à ce qui est de l'artériosclérose, elle aussi, tout vraisemblablement, joue un rôle important dans l'état anomal des vaisseaux artériels chez les criminels. Le professeur ROMBERG place au premier rang, comme cause de l'artériosclérose, l'alcoolisme, mais 61 % des criminels, que j'ai observés, étaient des alcooliques.

Sur la base de ces données sur le système artériel des criminels, et en tenant compte du rôle important, on pourrait même dire du tout premier rôle, que ce système joue, comme voie qui sert à distribuer la matière nutritive dans les coins les plus reculés de l'organisme, je me vois forcé, pour ainsi dire, de faire la conclusion que le flux du sang, qui tombe dans une artère étroite ou dans une artère qui, par l'effet de l'artériosclérose a perdu son élasticité, ne peut atteindre d'une manière satisfaisante sous le rapport de la quantité, les organes vers lesquels il se dirige. La quantité de sang, dans ces organes, étant ainsi trop petite, il en résulte un défaut d'alimentation et une anomalie dans le fonctionnement. Si l'on songe maintenant, qu'au fait du rétrécissement et de l'insuffisance des vaisseaux artériels, vient s'ajouter un autre fait, le fait que le coeur du criminel bat faiblement — ce que j'ai constaté dans la très grande majorité des cas, qui m'ont montré chez les criminels un affaiblissement bien accentué des bruits du coeur, — on doit dire que les conditions de l'afflux du sang doivent devenir encore beaucoup plus mauvaises. Il va de soi que dans l'état de choses que je viens de décrire, les organes éloignés du coeur sont dans les conditions d'alimentation les plus défectueuses. Parmi ces organes, il faut tout particulièrement relever le système nerveux central — la moelle et le cerveau — et la mauvaise alimentation de ce système doit le faire dévier de sa marche normale. Il suit de tout cela que l'on est fortement tenté de supposer un rapport causal très intime entre l'affaiblissement psycho-physique de la personnalité et l'état anomal du système sanguin, sous la condition, assurément, que le fait de l'anomalie des conditions vitales des criminels soit nettement établi par des observations rigoureuses.

Parmi les autres phénomènes, qui indiquent un affaiblissement physique de

la personnalité criminelle, je citerai les défauts dans la conformation du crâne, que j'ai trouvés bien accentués dans 54 cas ¹⁾ et l'affaiblissement de la sensibilité tactile cutanée, ²⁾ que j'ai constaté dans 44 cas.

Au nombre des causes qui favorisent l'affaiblissement, il faut mettre au premier plan, d'un côté l'alcoolisme des ascendants, et de l'autre l'alcoolisme personnel. Parmi les 81 criminels, que j'ai examinés, 65 avaient un père ivrogne, 4 une mère, et 8 un père et une mère adonnés tous deux à la boisson. L'alcoolisme personnel a été trouvé dans 50 criminels, et de plus un grand nombre d'entre eux ont commencé à boire à un âge très peu avancé (de 12 à 13 ans et dans quelques cas à 10 ans). Comme on sait, l'alcool introduit chroniquement dans l'organisme, s'insinue d'une manière très accentuée dans le système des vaisseaux, et par suite la supposition n'est nullement invraisemblable que, le système des vaisseaux des ascendants étant imbibé d'alcool, la voie de la génération produit un système défectueux chez les descendants, et que ce dernier système, par l'effet de l'alcoolisme personnel, devient de plus en plus anomal et de plus en plus incapable de fonctionner normalement.

Les maladies mentales et nerveuses, que j'ai constatées dans les familles des criminels, atteignent le chiffre de 48, soit 22 cas de démence, 19 d'épilepsie et 7 d'hystérie. Ils se subdivisent de la manière suivante: 4 fois le père; 7, la mère; 4, le grand-père; 6, les frères; 9, les soeurs; 8, les oncles paternels; 6, les tantes maternelles; 2, les soeurs de la grand-mère et 2, les cousines.

Quant à la syphilis et aux autres maladies, qui exercent une influence sur l'affaiblissement de la personnalité humaine, je laisse la question ouverte, je ne suis pas arrivé à recueillir sous ce rapport des données quelque peu certaines.

Comme conclusions, je prends la liberté de formuler les points suivants:

1. La tendance à l'activité criminelle dépend de l'état anomal de la personnalité psycho-physique. En dehors de cet état, les seuls crimes possibles sont les crimes qui dépendent de l'occasion.

2. Le criminel doit être considéré comme un sujet humain, soumis à des appétits anormaux, dont la satisfaction, en raison de l'état psycho-physique du sujet, n'est pas possible dans les limites légales.

3. Les personnalités qui présentent, à des degrés divers, l'affaiblissement psycho-physique, ne deviennent pas toutes nécessairement des criminels, mais elles forment, par elles-mêmes, les cadres permanents, où l'armée des criminels se complète.

4. Si l'on a pu constater chez des criminels une certaine tendance à commettre des crimes d'une espèce déterminée, cette tendance ne s'explique pas par l'état psycho-physique du criminel, mais elle dépend des circonstances et se développe par la voie de l'habitude. Les criminels qui présentent cette tendance (une propension insurmontable au meurtre, à l'incendie, au vol) doivent être considérés comme des hommes atteints de maladies mentales.

5. Ni dans l'organisation psychique, ni dans l'organisation physique de la

1) J'ai constaté des tares, dites de dégénérescence, dans 48 cas.

2) En outre de cette sensibilité, j'ai étudié les réflexes de la peau, la force musculaire, la capacité des poumons et l'air inspiré et expiré, mais les résultats que j'ai obtenus ne sont pas assez caractérisés et j'ai résolu de me taire sur ce point.

personnalité criminelle, je n'ai pu trouver des traits distinctifs, qui permettraient de parler d'un type du criminel en général, et, à plus forte raison, du type de la variété du criminel.

6. Parmi les criminels que j'ai observés, on trouve des personnalités affaiblies psychiquement à des degrés divers, depuis la faiblesse d'entendement nerveuse — d'un côté — jusqu'à l'état absolument émoussé et même quelquefois l'idiotisme moral complet — de l'autre côté.

7. Le grand nombre des cas de maladie mentale que l'on trouve chez les criminels, comparativement à celui que l'on constate chez les autres hommes les honnêtes gens, comme on les appelle, et le fait que les familles des criminels présentent une quantité très notable de maladies mentales et nerveuses, indiquent que l'étiologie du crime et celle des maladies de l'esprit sont une seule et même science, et que la base de cette science est l'affaiblissement psycho-physique de la personnalité.

En annexant à la présente communication les tracés sphygmographiques, que j'ai enregistrés chez les criminels, je crois de mon devoir de faire la réserve, que je ne suis pas en mesure d'affirmer la pleine certitude de l'explication donnée plus haut; je remets l'interprétation de ces courbes aux personnes plus compétentes que moi sous ce rapport.
